



Municipalité de Béarn
28, 2^e Rue Nord C.P. 369
Béarn (Québec) J0Z 1G0

Béarn, le 22 octobre 2014

Mme Lisa Raitt
Ministre des Transports
Place de Ville, Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks,
Ottawa (Ont) K1A 0N5

Objet : Résolution Poste Canada

Madame,

[X] Veuillez trouver ci-inclus copie de la résolution : 2014-10-170

[] Veuillez trouver ci-inclus les documents suivants :

[] À titre de renseignement

[] Tel que demandé

Lynda Gaudet, g.m.a.
Directrice générale

c.c. M. Denis Lemelin, président STTP
M. Brad Woodside, président FCM
Mme Christine Moore, députée Abitibi-Témiscamingue



Municipalité de Béarn
28, 2^e Rue Nord C.P. 369
Béarn (Québec) J0Z 1G0

A la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014 et à laquelle sont présents son honneur le maire Luc Lalonde

Et les conseillers suivants;

Madame Yvonne Lepage

Madame Céline Lepage

Monsieur Christian Beaulé

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur Michel Beauchamp

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence de la conseillère :

Madame Jackie Bernard

Mme Lynda Gaudet, directrice générale / secrétaire-trésorière est aussi présente.

Copie de résolution n° 2014-10-170

Sauvons Postes Canada – Non aux compressions

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouvertures des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

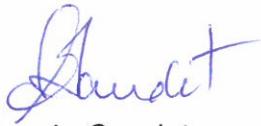
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Béarn écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de

nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la municipalité de Béarn demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Copie certifiée conforme
ce 22 octobre 2014



Lynda Gaudet
Sec.-très./dir.-gén.. g.m.a.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.